Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 488

Artikel: Juste avant le 18 février : après les femmes les "jeunes"
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016364

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Au moment où les enjeux "techniques" fondent la substance de quelques-unes des plus importantes décisions politiques (domaine de l'énergie, mais aussi des communications de masse, pour ne pas parler de la "restructuration" de pans entiers de l'économie) de la décennie, voilà une absence sur le front de l'information qui laisse songeur!

On dira, bien sûr, que la vulgarisation n'est pas le fort du monde scientifique et technique, on dira que la "science" est encore confisquée par une minorité de spécialistes jaloux de leurs pouvoirs; il n'empêche: aux instants cruciaux, lorsque, par exemple, la population devrait se déterminer en toute connaissance de cause (si tant est que cela soit imaginable) ce sont les mêmes querelles d'experts, brusquement "sortis du bois" pour asséner leur vérité, querelles qui se diluent bientôt en face-à-face difficiles à saisir pour la grande majorité, la voie étant libre dès lors pour les slogans simplificateurs.

A noter tout de même de sérieux progrès à travers le monde francophone dans le secteur des revues plus ou moins spécialisées: l'édition en français des grands ténors d'outre-Atlantique a fouetté les énergies des éditeurs de l'hexagone, en particulier; voyez notamment les efforts consentis par la revue mensuelle "Sciences et Avenir" dont le numéro spécial intitulé "Les ordinateurs et la vie quotidienne", tout partisan, orienté qu'il ait pu être, marquait malgré tout une étape dans la traduction en langage accessible d'une des mutations les plus fondamentales de notre organisation sociale et économique.
Toujours à ce chapitre scientifique, soulignons l'intérêt et la qualité du dossier réuni à propos du lac Léman par la rédaction du "périodique interne du Service de presse et d'information de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, "Polyrama" (une cinquantiane de pages — adresse utile: avenue de Cour 33, 1007 Lausanne).
— Le "Peuple Valaisan" note que selon l'enquête statistique du Concordat des caisses maladie suisses, les frais médicaux payés en Valais se montent, pour 170 médecins recensés, à 21 479 621 francs. (moyenne: 126 350 francs)

JUSTE AVANT LE 18 FÉVRIER

Après les femmes les « jeunes »

Il aura fallu plusieurs décennies pour que le suffrage universel concerne enfin la majorité de la population: les femmes. Combien en faudra-t-il pour que le droit de vote et d'éligibilité soit maintenant abaissé à 18 ans?
Cette mesure, les parlements des pays développés l'ont adoptée au début des années 70, sous la pression de "la montée des jeunes". En 1972, le Conseil de l'Europe recommandait aux Etats membres d'abaisser la majorité au-dessous de 21 ans et, lorsque c'était opportun, de la fixer à 18 ans.
L'âge requis pour l'exercice des droits politiques a été longtemps lié à la capacité physique de porter des armes: 15 ans pour les chevaliers au Moyen Age; 14, puis 16 à Schwytz sous l'Ancien Régime. C'est la Révolution française qui a provoqué dans toute l'Europe la grande unification: 20 ou 21 ans. Esprit géométrique, influence des sociétés secrètes, dit-on. Seul le canton de Schwytz a maintenu la règle des 18 ans dans sa Constitution de 1833. "Depuis lors, il n'y a plus eu de modification, et jamais de discussion sur l'élévation ou l'abaissement de l'âge de la majorité", nous dit le chancelier.
A notre connaissance, un seul pays, le Danemark, a dû procéder à une consultation populaire pour abaisser l'âge de la majorité civique. En 1969, à une forte majorité, le peuple refusait la modification de 21 ans à 18 ans. En 1971, il acceptait, de justesse, le passage à 20 ans. C'est finalement en septembre 1978 que la proposition du gouvernement d'abaisser à 18 ans l'âge de la majorité civique était votée. De justesse encore, et grâce à un effort considérable de propagande, grâce surtout au poids de la capitale.
L'opinion publique suisse ne paraît pas prête à confirmer tout de suite la proposition des autorités fédérales. Manque d'information? Peut-être. Il est vrai qu'un argument pertinent contre le droit de vote à 18 ans est invoqué: "la discordance entre majorité civique et majorité civile". Mais les réactions des lecteurs seront-elles rationnelles? Car il y a surtout beaucoup de préjugés, de méfiance, de jalousie aussi envers les "jeunes". D'autant que le corps électoral suisse est l'un des plus vieux du monde.
D'après le recensement de 1970, l'extension des droits politiques concernerait environ 154.000 citoyens, soit 3,4% du corps électoral. Ce rajeunissement ne suffira pas à contrebalancer son vieillissement qui est un des problèmes majeurs de notre démocratie. Car de l'équilibre démographique dépendra dans une grande mesure notre capacité d'évolution, d'ouverture au monde.
En réalité, il serait ridicule de croire que les jeunes constituent une nouvelle classe messianique. On enregistre même un certain retour aux valeurs traditionnelles. En tout cas un rejet des idéologies. Toutes les enquêtes le prouvent: en Suisse et en France, les jeunes votent à peu près comme leurs parents, comme les adultes. Sauf dans les consultations de caractère social, écologique.
L'octroi du droit de vote à 18 ans ne bouleverse pas la situation politique. Il s'agit de tenir compte d'une réalité nouvelle, la jeunesse, de son rôle dans une société moderne qui doit inventer son avenir. Un avenir qui est aujourd'hui l'affaire de toutes les générations.